



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال0٥E+ ف٠٤٢0٥0٤+ | ٤%٨٥% | ٢٤٨%01
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 15 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/15/2020

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de Sanad par Atlanta, la société AtlantaSanad Assurance (absorbante) a déclaré avoir reçu un transfert de 451 542 actions BMCI de la part de la société SANAD (absorbée), et avoir franchi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de BMCI.

Suite à ce transfert, AtlantaSanad Assurance déclare détenir 1 035 367 actions BMCI, soit 7,8% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, AtlantaSanad Assurance envisage de poursuivre les achats sur la valeur BMCI.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma